

ZIMBABWE

Amnesty International condamne les agressions dont est victime un groupe de défense des droits des homosexuels

Index AI : AFR 46/02/96

À l'occasion de l'ouverture à Harare de la Foire du livre internationale du Zimbabwe, Amnesty International demande aux autorités de ce pays de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des membres du Gay and Lesbian Association of Zimbabwe (GLAZ, Association des gays et lesbiennes du Zimbabwe), groupe qui milite en faveur des droits des homosexuels, hommes ou femmes, au Zimbabwe.

« Ce groupe doit pouvoir exercer son droit à la liberté d'expression et d'association sans que ses membres aient à craindre d'être arrêtés arbitrairement, brutalisés ou harcélés », a déclaré aujourd'hui (30 juillet 1996) l'organisation de défense des droits de l'homme.

Le GLAZ a subi des attaques (menaces de violence et d'emprisonnement, interdiction de participer à une manifestation publique) en raison de ses activités en faveur des droits fondamentaux.

« Les autorités sont restées sourdes à la demande de protection officielle présentée par le GLAZ. Les responsables de l'application des lois affirment d'ailleurs que les gays et lesbiennes n'ont pas à bénéficier de l'aide de la police en cas d'agression. Si le gouvernement restait passif, cela signifierait qu'il se montre complice de ces atteintes », a déclaré Amnesty International.

Un groupe de pression zimbabwéen qui se fait appeler Sangano Munhumutapa a menacé d'incendier les stands de la Foire du livre si le GLAZ y participait. Un haut responsable du parti au pouvoir, le Zimbabwean African National Union-Patriotic Front (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), aurait proféré des menaces similaires.

Aujourd'hui encore, un groupe de jeunes gens a bruyamment manifesté contre les gays et les lesbiennes devant l'entrée de la Foire tout en lançant, semble-t-il, des menaces de violence à leur égard.

Mardi 29 juillet, le Zimbabwean Board of Censors, bureau chargé de la censure qui travaille en liaison avec le Ministère de l'Intérieur, a officiellement interdit la participation du GLAZ à la Foire du livre, important forum qui permet aux organisations locales de débattre de questions sociales et notamment des droits de l'homme. Ce bureau a qualifié les publications du GLAZ « d'indésirables » et a précisé qu'elles étaient « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et pouvaient être associées à des comportements dérangés et immoraux », fondant sa décision sur l'article 17 (1) du Censorship and Entertainments Control Act, loi de censure sur les divertissements.

Toute infraction à cette interdiction peut être punie par deux ans d'emprisonnement et/ou une amende de 1 000 dollars du Zimbabwe. L'Organisation craint que cette mesure n'entraîne l'arrestation des exposants du stand, ainsi que des diffuseurs des textes du GLAZ ou de tout autre document relatif aux droits des homosexuels présents à la Foire du livre, à laquelle participe également Amnesty International.

Les ouvrages qui auraient dû être présentés abordent des thèmes liés aux droits de l'homme. Il s'agit par exemple de brochures expliquant ce qu'est l'homosexualité, affirmant que les droits des homosexuels font partie des droits fondamentaux, donnant des éléments sur la situation légale des homosexuels au Zimbabwe, ou décrivant le service d'aide et d'information animé par le GLAZ.

Cette interdiction fait suite à une campagne prolongée du gouvernement qui remet en cause l'idée même que les citoyens homosexuels puissent avoir des droits fondamentaux.

Lors de la Foire du livre de 1995, le président Robert Mugabe avait affirmé dans son discours d'ouverture que les homosexuels étaient « des sodomites et des pervers sexuels » qui ne devraient avoir aucun droit et avait déclaré aux participants qu'il était « particulièrement scandaleux et répugnant que [les homosexuels] puissent trouver, ici ou ailleurs dans le monde, un quelconque soutien ».

L'année dernière, la pression gouvernementale exercée sur les organisateurs de la Foire avait conduit ces derniers à refuser un stand au G716Z.

L'homosexualité est considérée comme un crime au Zimbabwe en vertu d'une common law (loi issue du droit coutumier) relative à la sodomie et aux infractions contre nature.

Amnesty International estime que les persécutions infligées à des personnes à cause de leur homosexualité constituent une violation de leurs droits fondamentaux et que ceux qui sont emprisonnés en raison de leur sexualité, ou de l'exercice légitime de leur droit à la liberté d'expression et de réunion, sont des prisonniers d'opinion.

Amnesty International craint que cette interdiction ne soit le prélude à d'autres violations commises à l'encontre des membres du G716Z et de leurs défenseurs. Ainsi, le gouvernement aurait l'intention d'abolir le droit au respect de la vie privée en amendant la constitution, de manière à affaiblir les possibilités de défense des gays et lesbiennes devant les tribunaux. Cette interdiction prive également les militants des droits de l'homme du droit et des moyens de défendre les droits fondamentaux d'autrui.

« Les libertés d'expression et d'association sont des droits primordiaux qui permettent de discuter, de se rencontrer, de s'organiser autour de thèmes tels que la défense des droits fondamentaux, lesquels comportent également les droits relatifs à l'orientation sexuelle des personnes », a déclaré Amnesty International.

Les organisateurs de la Foire, après avoir indiqué que l'inscription du G716Z était valable, ont déclaré aujourd'hui qu'ils n'avaient d'autre choix que d'annuler sa participation en raison de l'interdiction gouvernementale. Le G716Z vient d'introduire une requête urgente afin d'obtenir une injonction des tribunaux, au motif que cette interdiction est inconstitutionnelle.